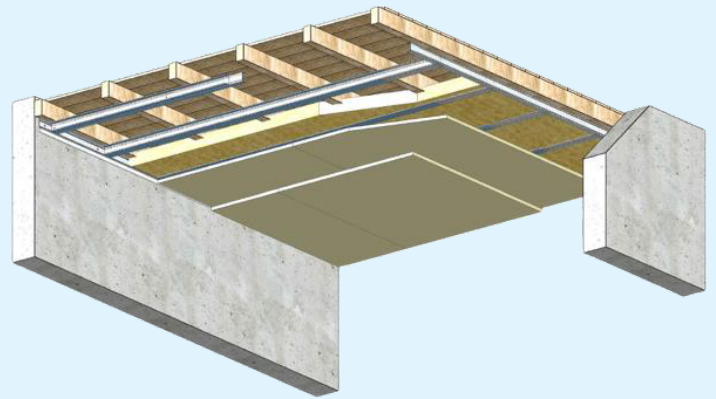


PLAFOND KNAUF METAL SUR MONTANTS AUTOPORTANTS SOUS PLANCHER BOIS REI 120 KNAUF 2KS25



DESCRIPTION DU SYSTEME

Plafond Knauf avec montants autoportants sous plancher bois constitué par assemblage de plaques de plâtre KNAUF KS 25 vissées sur une ossature métallique Knauf.

Le système est composé de :

- 2 plaques KNAUF KS25
- Montants doubles : M48/35 ou M48/50 ou M62/35 ou M70/35 ou M90/35 ou M100/35 ou M125/50 ou M150/50
- Rail : R48 ou R62 ou R70 ou R90 ou R100 ou R125/40 ou R150/40
- 1 isolant en laine de verre
- Vis TTPC 70 mm
- Vis TTPC 35 mm

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Justificatif Feu :

- PV EFR-15-001540B

Mise en œuvre conformément à :

- NF DTU 25.41

DOMAINE D'EMPLOI

Les plafonds KNAUF METAL avec montants autoportants sous plancher bois sont destinés à la réalisation d'ouvrages en :

- Neuf ou réhabilitation
- Locaux intérieurs classés EA-EB – EB+p

Ce domaine d'emploi est valide pour les ouvrages suivants :

- Les bâtiments d'habitation de 1ère, 2ème, 3ème et 4ème famille.
- Les ERP de catégorie 1,2,3,4 et 5 en rez-de chaussée.
- Les ERP de catégorie 1,2,3,4 et 5 pour les niveaux au-dessus du rez-de-chaussée et inférieurs à 8 m.
- Les ERP de catégorie 1,2,3,4 et 5 pour les niveaux entre 8 et 28 m.
- Les IGH.
- Les bâtiments soumis au code du travail.

PLAFOND KNAUF MÉTAL AVEC MONTANTS AUTOPORTANTS

SOUS PLANCHER BOIS REI120 2KS25

Fiche Technique Système

Éléments constitutifs du système

Parements	2 KS BA25
Ossature	Montants autoportants
Masse surfacique du plafond complet [kg/m ²]	43

Résistance au feu

Type de support	Plancher bois
Isolant	Avec
Épaisseur de laine de verre autorisée [mm]	100 à 400
Lame d'air minimale autorisée [mm]	75
Degré de résistance au feu	REI120

Dimensionnement

Ossatures	Rail	Montants autoportants avec plafond acoustique (max 10kg/m ²)	Montants autoportants sans plafond acoustique	Montants autoportants avec plafond acoustique (max 10kg/m ²)	Montants autoportants sans plafond acoustique
Entraxe maximale montants autoportants (E1) [mm]	-	400	400	600	600
Portée montants doubles M48/35 (P1) [mm]	R48	2,10	2,20	1,90	2,00
Portée montants doubles M48/50 (P1) [mm]	R48	2,25	2,35	2,00	2,10
Portée montants doubles M62/35 (P1) [mm]	R62	2,45	2,55	2,20	2,30
Portée montants doubles M70/35 (P1) [mm]	R70	2,60	2,70	2,35	2,45
Portée montants doubles M90/35 (P1) [mm]	R90	3,00	3,15	2,75	2,85
Portée montants doubles M100/35 (P1) [mm]	R100	3,20	3,35	2,90	3,00
Portée montants doubles M125/50 (P1) [mm]	R125/40	3,95	4,10	3,55	3,70
Portée montants doubles M150/50 (P1) [mm]	R150/40	4,20	4,40	3,80	4,00

Plaques

	1^{ère} peau
Entraxe vissage sur montants autoportants [mm]	300
	2^{ème} peau
Entraxe vissage sur montants autoportants [mm]	150

Dispositions particulières de mise en œuvre

Performance Feu :	Oui : consulter le PV de Résistance au feu
Performance Acoustique :	Non
Autre :	Non

Zone d'Activités - Rue
Principale 68600
WOLFGANTZEN
www.knauf.com

SUPPORT TECHNIQUE
Tél: 0 809 404068
STK@knauf.com

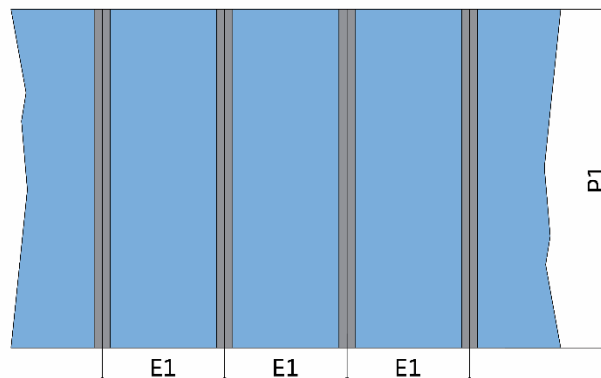
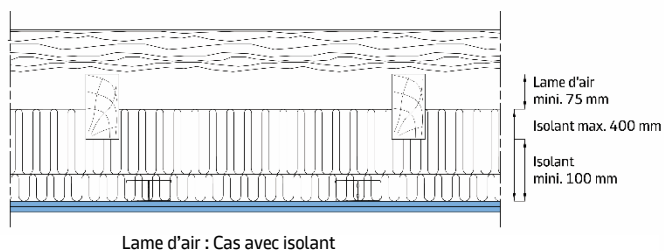
La présente édition annule et remplace les précédentes. Au moment de la prescription et de la mise en œuvre, assurez-vous qu'elle est toujours en vigueur. Les informations se trouvant dans cette fiche sont à données à titre d'information et sont limitées à une application en France Métropolitaine. Il est de la responsabilité du poseur de s'assurer de conformité et de la faisabilité des travaux envisagés vis-à-vis de la réglementation, des règles de l'art en vigueur (DTU etc.) et des documents techniques du fabricant (Avis Techniques, Procès-Verbaux d'essai, Documents encadrant la mise en œuvre...). Toute mise en œuvre non conforme aux dispositions du présent document dégage la responsabilité du fabricant. Les photos ainsi que les schémas ont également une valeur indicative et ne constituent nullement des documents contractuels.

PLAFOND KNAUF MÉTAL AVEC MONTANTS AUTOPORTANTS

SOUS PLANCHER BOIS REI120 2KS25

Fiche Technique Système

KNAUF



KNAUF

Zone d'Activités - Rue
Principale 68600
WOLFGANTZEN
www.knauf.com

SUPPORT TECHNIQUE
Tél: 0 809 404068
STK@knauf.com

La présente édition annule et remplace les précédentes. Au moment de la prescription et de la mise en œuvre, assurez-vous qu'elle est toujours en vigueur. Les informations se trouvant dans cette fiche sont à données à titre d'information et sont limitées à une application en France Métropolitaine. Il est de la responsabilité du poseur de s'assurer de conformité et de la faisabilité des travaux envisagés vis-à-vis de la réglementation, des règles de l'art en vigueur (DTU etc.) et des documents techniques du fabricant (Avis Techniques, Procès-Verbaux d'essai, Documents encadrant la mise en œuvre...). Toute mise en œuvre non conforme aux dispositions du présent document dégage la responsabilité du fabricant. Les photos ainsi que les schémas ont également une valeur indicative et ne constituent nullement des documents contractuels.